

Communication

Petit rappel, la municipalité ne communique pas via les réseaux sociaux comme facebook. Vivre à St Baudille n'est pas alimenté par la commune.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



App Store Google Play

Nos moyens de communication sont les petites infos, le bulletin municipal et maintenant panneaupocket que nous vous invitons à télécharger. Cette application permet une réactivité que n'offre pas le support papier.

Calendrier des manifestations

Date	Associations	Manifestations
11 novembre 11h	Mairie	Commémoration
Vendredi 17 décembre	Sou des écoles	Marché de Noël à la Ferme des Dames

Ouverture mairie

Le secrétariat de mairie a repris ses horaires d'ouverture d'avant la crise sanitaire :

Lundi/mardi 8h15-11h40

Jeudi/vendredi 14h30-18h

1er et 3ème samedis du mois : 9h30/11h30



Vous pouvez aussi effectuer vos demandes par mail au ou par téléphone :

04 74 83 86 29

contact@saintbaudilledelatour.fr



N° 6

Les petites infos communales

Octobre 2021

Suite à de nombreux problèmes rencontrés avec quelques administrés, cette année, il y aura du changement pour l'égavage des routes communales en agglomération.

En effet, il y a ceux qui aimeraient que la commune taille leur haie, mais ne sont jamais contents du résultat, puis ceux qui ne veulent pas qu'on touche un cheveu de leurs arbres, mais les laissent dépasser sur la route et enfin ceux, les majoritaires qui ne disent rien !

Il ne faut pas oublier que l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. La commune n'a pas à assurer cette opération.

Par conséquent, la commune effectuera un fauchage de sécurité des bords de route, mais n'assurera plus l'égavage en agglomération sans rémunération. Un élu référent par hameau a été désigné afin de répondre aux éventuelles questions. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie afin d'obtenir un devis d'égavage de vos haies ou une entrevue avec l'élu référent de votre hameau.



Travaux Chapelle de Baix

Les travaux de sauvegarde de la chapelle ont commencé. La charpente a été reprise et il était temps ! Le faitage était sur le point de rompre. La restauration de la vierge est terminée et a retrouvé sa couleur d'antan. Viendront d'ici à la fin de l'année, le changement de la porte et la création d'un drain périphérique pour assainir le bâtiment.



Chéquiers gratuits

Les Balcons du Dauphiné (communauté de communes) offrent aux habitants des chéquiers d'un montant de 30€ à dépenser dans de nombreux commerces de la région.

Pour les retirer, veuillez vous rendre à l'office

du tourisme de Crémieu avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Attention, le nombre est limité !!



Lagunage de Baix :

D'importants travaux de réhabilitation du lagunage de Baix vont être engagés d'ici à la fin de l'année. L'objectif est de rendre l'installation conforme aux exigences techniques actuelles et d'anticiper le raccordement du hameau de Torjonas.

RÉGIE DES EAUX



ENS du luve

Réfection des routes Départementales



Le Département a engagé des travaux de réfection par mono-couche des routes départementales sur notre commune.

Deux secteurs : La Plaine/le bourg et Torjonas/le bourg. Le deuxième secteur a été fait en partie cette année et sera terminé début 2022.



Les actions prévues pour cette année sont quasi toutes achevées. Le lavoir a notamment été en partie réhabilité : reprise de l'étanchéité d'un bac, nettoyage des pierres et reprise d'un mur qui menaçait de s'effondrer.

Le site reste accessible toute l'année. Alors, venez vous balader à l'étang du Luve !!!!

Coupes affouagères

Cette année, les coupes affouagères se situeront au lieu-dit Le Buclay. Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 29 octobre. Munissez-vous d'une attestation de responsabilité civile et d'un chèque de 50€ à l'ordre du trésor public.



Ordures ménagères :

Au 1er janvier, la commune va changer de syndicat de gestion des déchets. (Du SMND au SICTOM). Il n'y aura pas de modification du jour de ramassage, ce sera toujours le jeudi.



Cependant, afin de respecter les règles de sécurité des salariés, les camions n'ont plus le droit d'effectuer des marches arrière et par conséquent de nombreux points noirs ont été recensés sur notre village. Des discussions sont en cours afin de trouver des solutions, mais dans certains cas, les usagers devront tirer leurs poubelles un peu plus loin que d'habitude.

A noter, que de nombreux habitants déplacent déjà leurs poubelles sur de longues distances compte tenu de leur éloignement des grands axes routiers.

Comme pour l'élagage, un élu référent a été désigné dans chaque hameau afin de trouver des solutions avec les habitants concernés.

Une semaine en camion

Attention, dorénavant les camions s'installent sur la place devant la mairie.



Le mardi soir, c'est burger frites...

avec les douceurs d'AnceLine

06 41 92 99 97

Le jeudi soir, c'est pizza

avec pizza follyse

06 04 42 36 04



Le vendredi, de 9h à 12h

C'est camion épicerie

Modifications de l'accès aux déchetteries

Attention, l'inscription est dorénavant obligatoire afin d'accéder aux déchetteries.

Un lecteur de plaque d'immatriculation va être installé afin de contrôler l'accès. Chaque foyer aura 36 droits d'accès gratuits par an (du 1er janvier au 31 décembre). **Attention, les remorques sont comptabilisées selon le nombre de point du véhicule tractant.**

▶ MODALITÉS D'ACCÈS

Nombre de droits d'accès par compte/an	
	36
Droits d'accès consommés à chaque passage	Tarifs TTC par passage si dépassement des droits d'accès
<i>véhicule particulier (VP : champs J1 de votre carte grise)</i>	
 -1	▶ 13€
<i>véhicule utilitaire (CTTE : champs J1 de votre carte grise)</i>	
 -2 ≤ 2,25 tonnes**	▶ 26€
 -6 > 2,25 et ≤ 2,75 tonnes**	▶ 78€
 -9 > 2,75 et ≤ 3,5 tonnes**	▶ 117€

** PTAC - Champs F2 de votre carte grise

Si vous ne l'avez pas fait, veuillez-vous rendre sur le site du SMND pour enregistrer votre véhicule !

Chantier rénovation de l'école

On y est, le chantier touche à sa fin. La salle des fêtes peut à nouveau fonctionner pour la cantine et les associations, mais ne peut pas encore être louée. Il reste des modifications à effectuer à la suite du passage du bureau de contrôle. Il faudra encore patienter un peu pour cet usage.

Une inauguration et une visite des bâtiments seront organisées début décembre. En effet, nous souhaitons régler les derniers problèmes et surtout boucler la partie administrative et financière avant de faire une inauguration.



Recherche photos de classe

La commune souhaite réunir le maximum de photos de classe de l'école communale. Alors, à vos albums photo !!

Veuillez nous faire suivre par mail les exemplaires en précisant bien entendu l'année si celle-ci ne figure pas. Vous pouvez également les déposer en mairie afin que nous puissions en faire une copie. Merci de votre participation !!

